

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation

17 mars 2026

2026-02 SEANCE DU 21 mars 2026

Date de l’Affichage

17 mars 2026

L’an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur, Pierre de MONTALEMBERT, Doyen d’âge.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Représenté(s) : 1

Absents : 1

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, Monsieur Philippe BARRAULT, Madame Marie CORNET-VERNET, Monsieur Grégory THIBAUD, Monsieur Pierre de MONTALEMBERT, Madame Christine PINCE, Madame Sonia CORNEBISE, Madame Oriane PODEVIN, Madame Katy PERCHEREAU, Monsieur Romain SUINOT, **Conseillers Municipaux**

Objet de la délibération

Election du Maire

ABSENT(ES) REPRESENTE(ES) :

Monsieur Jean-Paul ANGLADE représenté par Monsieur Philippe BARRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Romain SUINOT benjamin de l’assemblée.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-4 et L. 2122-7,

CONSIDERANT que le doyen d’âge du Conseil municipal préside la séance d’installation du conseil jusqu’à l’élection du Maire,

CONSIDERANT que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Procède aux opérations de vote suivantes à bulletin secret :

Assesseurs : Mme Katy PERCHEREAU et M Romain SUINOT

Candidats : Monsieur Thierry SEGURA

1^{er} tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 11

Abstentions et votes blancs : 0

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

Suffrages exprimés : 11

Monsieur Thierry SEGURA a obtenu 11 voix, correspondant à la majorité absolue au 1^{er} tour.

Monsieur Thierry SEGURA est élu Maire de la Commune de Boissettes et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Maire prend la présidence de l'assemblée pour la suite de la séance.

Pour extrait certifié conforme,

Fait le 21 mars 2026

Secrétaire de séance

Romain SUINOT



Le Maire,

Thierry SEGURA

